

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du budget tenue ce **vingtième jour de décembre 2010 à 19h30**,  
au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard  
Monsieur Rock Paquin  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier,  
Mario Juare est également présent.

Avis public de la tenue de la présente séance a dûment été publié.

Après la prière d'usage, le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

10-12-387

**Adoption des prévisions budgétaires 2011**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que  
soient adoptées les prévisions budgétaires pour les activités financières de la Ville  
de Princeville pour l'exercice financier 2011 telles que plus amplement décrites  
sur le document détaillé déposé par la trésorière et résumé comme suit :

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES  
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2011**

<b>REVENUS</b>	<b>BUDGET 2011</b>
Taxes	<b>5 683 275</b>
Paiements tenant lieu de taxes	<b>95 377</b>
Transferts	<b>705 158</b>
Services rendus	<b>647 545</b>
Imposition de droits	<b>218 500</b>
Amendes et pénalités	<b>120 500</b>
Intérêts	<b>40 400</b>
Autres revenus	<b>3 700</b>
	<b>7 514 455</b>

<b>CHARGES</b>	
Administration générale	<b>1 124 754</b>
Sécurité publique	<b>980 127</b>
Transport	<b>1 215 258</b>
Hygiène du milieu	<b>1 111 792</b>
Santé et bien-être	<b>48 100</b>
Aménagement, urbanisme et développement	<b>421 307</b>
Loisirs et culture	<b>1 306 644</b>
Frais de financement	<b>267 558</b>
	<b>6 475 540</b>
Amortissement des immobilisations	<b>1 436 200</b>
	<b>7 911 740</b>

<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	<b>(397 285)</b>
--	------------------

<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	
Ajouter (déduire)	
<b>IMMOBILISATIONS</b>	
<b>Amortissement</b>	<b>1 436 200</b>

<b>FINANCEMENT</b>	
Remboursement de la dette à long terme	<b>(697 053)</b>

<b>AFFECTATIONS</b>	
Activités d'investissement	<b>(409 052)</b>
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>	
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	<b>175 000</b>
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	<b>(107 810)</b>
Montants à pourvoir dans le futur	<b>Ø</b>
	<b>(341 862)</b>

<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES</b>	<b>Ø</b>
---	----------

ADOPTÉE

10-12-388

**Programme des dépenses en immobilisations 2011-2012-2013**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le programme des dépenses en immobilisations soit adopté comme suit, selon les périodes de réalisation :

**Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation**

Programme triennal

<b>Titre projet</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2011/2012/2013</b>
Aménagement garage municipal	50 000 \$			50 000 \$
Équipement à neige pour camion	120 000 \$			120 000 \$
Pavage rue Lecours	38 140 \$			38 140 \$
Réserve domiciliaire	1 180 000 \$		600 000 \$	1 780 000 \$
Voirie rurale	108 000 \$			108 000 \$
Réfection aqueduc & égout rue St-Georges	552 540 \$			552 540 \$
Réfection aqueduc & égout rue St-Jacques Est en partie	650 000 \$			650 000 \$
Stabilisation de rive (prise d'eau)	110 000 \$			110 000 \$

Bâtiment pétanque/ entrepôt/camps jour	300 000 \$			300 000 \$
Mise à niveau & agrandis- sment Centre Sportif		4 050 700 \$		4 050 700 \$
<b>Affectations – Activités de fonctionnement</b>	387 260 \$	156 000 \$	156 000 \$	699 260 \$
<b>TOTAL</b>	<b>3 495 940 \$</b>	<b>4 206 700 \$</b>	<b>756 000 \$</b>	<b>8 458 640 \$</b>

ADOPTÉE

**10-12-389**

**Publication du budget 2011**

Sur une proposition de le conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le budget 2010 et le programme triennal en immobilisations soient publiés dans le journal l’Avenir de l’Érable section du Petit Prince en conformité avec l’article 474-3 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l’article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions exclusivement sur le budget ou le programme triennal.

**10-12-390**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance ordinaire sur le budget soit close.

ADOPTÉE

---

Mario Juaire, greffier

---

Gilles Fortier, maire